

DÉPARTEMENT
ESSONNE
CANTON
ARPAJON
COMMUNE
ÉGLY

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

N° 2024-AG-078

Liberté - Égalité - Fraternité

ARRETÉ DU MAIRE

PORTANT INTERDICTION TEMPORAIRE DE CIRCULER DE 21 HEURES A 6 HEURES AVEC MISE EN PLACE DE DEVIATIONS SAUF RIVERAINS ET SERVICES D'URGENCE RD192 – GRANDE RUE

Le Maire d'ÉGLY,

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, et les textes qui l'ont complétée ou modifiée,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2213.1 à L 2213.6,

VU le Code de la Route et notamment les articles L 411-1 et R 417-10,

VU le Code de la Voirie Routière,

VU le Code Pénal et notamment l'article R 610-5

VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation routière,

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (4^{ème} partie) approuvée par arrêté du 7 juin 1977,

CONSIDERANT que des travaux de réfection couche de roulement doivent être réalisés sur la RD192 – Grande Rue du 2 au 6 décembre 2024 de 21 heures à 6 heures par la société STRF sise 57 rue de la Libération – 91590 BOISSY LE CUTE,

CONSIDERANT que pour la bonne exécution des travaux, il y a lieu de réglementer la circulation RD192 – Grande Rue

ARRÊTE :

ARTICLE 1° - Du 2 au 6 décembre 2024, la circulation sera interdite sur la RD192 – Grande de 21 heures à 6 heures sauf aux riverains et services d'urgence.

ARTICLE 2° - Les véhicules en infraction sur la zone du démenagement seront immobilisés et mis à la fourrière. Les frais liés à l'enlèvement des véhicules seront intégralement à la charge du propriétaire.

ARTICLE 3° - Monsieur le Maire d'Égly et Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'Égly sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera transmise à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'Egly
- Monsieur le Directeur de la société STRF sise 57 rue de la Libération – 91590 BOISSY LE CUTE

Certifié exécutoire compte tenu
de la Publication le 28 novembre 2024

Le Maire d'Égly

Édouard MATT

Fait à Égly, le 28 novembre 2024

Le Maire d'Égly

Édouard MATT